

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° CE645

## AMENDEMENT

présenté par

M. Leseul, Mme Thomin, M. Dufau, Mme Jourdan, Mme Rossi, Mme Battistel, M. Barusseau,  
Mme Allemand, M. Echaniz, M. Benbrahim, M. Lhardit, M. Naillet, M. Delaporte, M. Garot,  
Mme Got, Mme Pantel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« ou lorsque les produits concernés sont issus de l'agriculture biologique, au sens du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018, et relèvent du commerce équitable, au sens de l'article 60 de la loi n° 20 05-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à